

Arrêté du 05/06/18 modifiant les modèles de statuts de la Fédération nationale des chasseurs, des fédérations régionales des chasseurs, des fédérations interdépartementales des chasseurs et des fédérations départementales des chasseurs

(JO n°135 du 14 juin 2018)

NOR : TREL1814828A

Vus

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 421-15 et l'article L. 421-12 dans sa rédaction résultant de l'article 3 de la loi n° 2012-325 du 7 mars 2012 et les articles R. 421-40 à R. 421-42 ;

Vu l'arrêté du 8 février 2018 portant modèle de statuts de la Fédération nationale des chasseurs ;

Vu l'arrêté du 2 février 2018 portant modèle de statuts des fédérations interdépartementales des chasseurs ;

Vu l'arrêté du 1er février 2018 portant modèle de statuts des fédérations régionales des chasseurs ;

Vu l'arrêté du 1er février 2018 portant modèle de statuts des fédérations départementales des chasseurs,

Arrête :

Article 1er de l'arrêté du 5 juin 2018

L'annexe de l'arrêté du 8 février 2018 susvisé est ainsi modifiée :

1° A l'alinéa n° 36, entre les mots : « Le secrétaire ou » et les mots : « secrétaire adjoint » est inséré le mot : « le ».

2° A l'alinéa n° 43, le mot : « novembre » est supprimé.

Article 2 de l'arrêté du 5 juin 2018

L'annexe de l'arrêté du 2 février 2018 susvisé est ainsi modifiée :

1° A l'alinéa n° 9, les mots : « 425-1 » sont remplacés par les mots : « 421-5 ».

2° A l'alinéa n° 17, entre les mots : « l'assemblée générale est » et les mots : « vingt-quatre membres » est inséré le mot : « de ».

3° A l'alinéa n° 21 entre les mots : « assemblée générale » et le mot : « . » sont insérés les mots : « au scrutin de liste. Est élue la liste qui a le plus grand nombre de voix. Tout panachage est interdit ».

Article 3 de l'arrêté du 5 juin 2018

L'annexe de l'arrêté du 1er février 2018 portant modèle de statuts des fédérations régionales des chasseurs susvisé est ainsi modifiée :

A l'alinéa n° 55, le mot : « êtres » figurant dans la première phrase est remplacé par le mot : « être ».

Article 4 de l'arrêté du 5 juin 2018

L'annexe de l'arrêté du 1er février 2018 portant modèle de statuts des fédérations départementales des chasseurs susvisé est ainsi modifiée :

1° A l'alinéa n° 8, les mots : « 421-7 » sont remplacés par les mots : « 421-5 ».

2° A l'alinéa n° 42, le mot : « mois » est remplacé par le mot : « moins ».

3° A l'alinéa n° 67, les mots : « Le procès-verbaux » sont remplacés par les mots : « Les procès-verbaux ».

4° A l'alinéa n° 68, la phrase : « Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. » est supprimée.

5° Au dernier alinéa, les mots : « 150. » sont insérés avant les mots : « La fédération ».

Article 5 de l'arrêté du 5 juin 2018

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 5 juin 2018.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

La directrice adjointe auprès du directeur de l'eau et de la biodiversité,

S. Saillant

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-050618-modifiant-modeles-statuts-federation-nationale-chasseurs-federations>